

LES ACTUALITES

■ Epargne salariale

Campagne I + P.

L'abondement du PEG pour l'année 2022 est de 900€ pour un effort de versement de 300€. Pour rappel, le versement de votre intéressement/participation dans le PERECOL Groupe ne génère pas d'abondement.

	Date d'ouverture des fenêtres de souscription	Base de valeur liquidative des fonds
PARTICIPATION	du 5 mai au 25 mai au soir (accès internet jusqu'à minuit)	31 mai
INTERESSEMENT	du 9 mai au 25 mai (accès internet jusqu'à minuit)	31 mai

■ Négociations de Groupe CMAF

Ouverture anticipée des négociations salariales.

Lors de la réunion de négociation de groupe CMAF du mois d'avril, la CFDT a fait la déclaration suivante au nom de l'Intersyndicale CFDT-FO-SNB.

« Compte tenu des niveaux d'inflation relevés depuis le début de l'année et les multiples inquiétudes des salariés sur le maintien de leur pouvoir d'achat, les trois Organisations Syndicales signataires de l'accord sur les Augmentations Générales des Salaires, à savoir la CFDT-FO-SNB, vous demandent d'ouvrir lors de notre réunion de DSG de juin 2022 une négociation sur le sujet ».

A l'issue de cette déclaration, la direction a accepté cette proposition, qui avait déjà été formulée lors de la réunion de mars, et a confirmé l'ouverture de ces négociations sur les salaires à compter du mois de juin.

Vous pouvez compter sur les négociateurs de la CFDT pour défendre votre pouvoir d'achat et nous vous communiquerons le moment venu les résultats de ces négociations.

■ Bonnes pratiques

Rappel de règles concernant la pose des congés.

Les demandes d'absence s'effectuent par LSRH (et non via un fichier Excel ou un mail).

La validation ou le refus de la demande s'effectue également par LSRH dans les délais les plus brefs.

Le planning des congés d'été doit être établi au plus tard le 31 mars afin que les salariés puissent organiser leurs congés.

Pour bénéficier d'un contrat étudiant pendant la période estivale, les collaborateurs de l'unité doivent prendre un minimum de 3 semaines (et non plus 4 semaines).

Si au 31 décembre, vous n'avez pas posé tous vos congés: 5 jours sont reportés l'année suivante et 9 jours maximum sont affectés au CET.

SOMMAIRE

- Actualités.....1
 - Epargne salariale
 - Négociations de Groupe CMAF
 - Bonnes pratiques
- Edito1
- Le dossier du mois.....2
 - Négociations accord handicap

- Félicitations.....2
- Carton Rouge.....2
- Le chiffre.....2
- Décryptage.....2
 - Effectif CDI du CMNE
- Repères2

EDITO

Le prochain départ de Gilles Baugeat vers de nouveaux horizons (Cf; dans ce N° : « les félicitations », « le carton rouge » et « le chiffre » ...) constitue une évolution normale dans toute organisation. Les êtres humains ont tous vocation à être touchés par un avancement dans l'âge, La notion de temps qui passe n'est pas la même pour les organisations.

Aussi se pose en permanence la question du renouvellement des équipes syndicales. C'est un souci et un travail quotidien que d'assurer le remplacement de ceux qui nous quittent, dans le cadre d'un départ pour la retraite ou pour toute autre raison.

L'équipe syndicale CFDT du CMNE est particulièrement consciente de ce problème qu'elle a anticipé. La relève existe, et elle est de qualité.

Encore faut-il que le métier de militant, car il s'agit bien d'un métier, soit considéré au sein des structures employeurs, publiques ou privées. C'est ce que le droit syndical, inclus dans le code du travail et dans les accords d'entreprise, doit organiser. Pour jouer pleinement leur rôle, les OS doivent pouvoir compter sur des moyens humains en nombre suffisant, motivés et conscients de leur vocation au service des salariés.

Cela repose sur le respect mutuel des partenaires sociaux, et les individus qui s'engagent dans cette voie syndicale doivent être assurés qu'il ne s'agit pas d'une voie de garage.

Vous avez des questions, des remarques ?
Contactez votre représentant CFDT directement sur sa messagerie personnelle.

Gilles BAUGET gilles.bauget@creditmutuel.fr
 Damien COYEZ damien.coyez@creditmutuel.fr
 Sylvie DAVANNE sylvie.davanne@creditmutuel.fr
 Gaël DELALLEAU gael.delalleau@creditmutuel.fr
 Emmanuel DONDELA emmanuel.dondela@creditmutuel.fr
 Frédéric LAMBERT frederic.lambert@creditmutuel.fr
 Nathalie GODDYN nathalie.goddyn@creditmutuel.fr
 Éric GOURY eric.goury@creditmutuel.fr
 Emilie LALLEMENT emilie.lallement@creditmutuel.fr
 Romain LANTIEZ romain.lantiez@creditmutuel.fr
 Jacques MENET jacques.menet@creditmutuel.fr
 Sandrine QUENTIN sandrine.quentin@creditmutuel.fr
 Philippe VANDEVELDE philippe.vandevelde@creditmutuel.fr

LE DOSSIER DU MOIS

Négociations Accord Handicap.

Le CMNE doit tenir ses engagements.

Fin 2021, la DRH Groupe du CMAF a négocié avec les organisations syndicales représentatives du CMAF, dont la CFDT, un accord de groupe en faveur des salariés en situation de handicap et des salariés proches aidants.

Comme vous avez pu le lire dans le so#CMNE, il s'agit d'un accord de qualité qui prévoit des autorisations d'absence et des aides financières pour les salariés en situation de handicap ou qui sont proches aidants. Nous pouvons, sur demande, vous faire parvenir le guide pratique de cet accord qui a été élaboré par la DRH Groupe.

Cet accord est d'une durée de 3 ans et prévoit qu'à son terme le groupe CMAF devra atteindre le taux légal de 6% de salariés en situation de handicap. Pour cela il s'est fixé un objectif de 600 embauches (CDI et CDD) de salariés en situation de handicap dont 100 alternants.

Au niveau de la Caisse Régionale du CMNE, se sont ouvertes les négociations pour la déclinaison de cet accord

cadre afin de définir des objectifs d'atteinte du taux légal d'emplois de salariés en situation de handicap au CMNE et de se fixer un objectif d'embauches afin de participer à l'atteinte des objectifs du groupe.

Il faut rappeler que le CMNE a déjà connu 4 accords sur le handicap dont l'un des objectifs était d'inciter les salariés éligibles à obtenir la Recon-

La direction de la CR du CMNE s'est engagée à maintenir les chèques CESU dans l'accord de convergence.

naissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Pour cela des chèques CESU leur étaient attribués chaque année. Au 31/12/2020 le taux légal du CMNE est de 5.26% alors que celui du CMAF est de 2.1%.

La direction nous a proposé un objectif de 23 embauches sur les 3 prochaines années dont 12 en alternance. Afin d'être cohérent avec le poids du CMNE au sein du groupe CMAF,



nous avons demandé que cet objectif soit porté à 34 embauches avec une large majorité d'embauches en CDI.

La CFDT est également revenue sur la décision unilatérale de la direction de mettre fin aux chèques CESU malgré son engagement pris dans le cadre de l'accord de convergence. En effet il y est stipulé que « si les mesures relatives aux chèques CESU n'étaient pas reprises dans l'éventuel accord de Groupe, la direction du CMNE s'engage à compenser leur perte totale ou partielle ». Cet engagement a été validé par le CMAF qui a également signé cet accord.

Afin de permettre à la direction de tenir son engagement, nous lui avons proposé d'abonder le budget des œuvres sociales du CSE du montant des chèques CESU afin que le CSE se charge à sa place de les attribuer aux salariés en situation de handicap. Pour le moment notre demande n'a pas été entendue mais nous ne pouvons pas imaginer que le CMNE ne tiendra pas son engagement. ■

FELICITATIONS

A notre collègue et ami Gilles BAUGET pour cette nouvelle vie qui commence pour lui. Nous lui souhaitons tous une excellente retraite et une vie personnelle épanouie.

Il va enfin pouvoir se consacrer à ses loisirs et ses passions tels que la pêche et les balades bucoliques dans ses Ardennes profondes ou même en vélo électrique...

CARTON ROUGE

A Gilles BAUGET, pour avoir unilatéralement fait le choix du départ à la retraite, laissant derrière lui toute une équipe esseulée avec tant de travaux

éternellement inachevés !

LE CHIFFRE 40

Est le nombre d'année que notre camarade Gilles BAUGET a consacré à la défense des salariés du CMNE. Il a agi sans faiblir durant toute sa carrière pour faire avancer le dialogue social dans notre entreprise. Il a accompagné, suivi et conseillé un nombre incalculable de salariés.

C'est également 20 véhicules usés durant toutes ces années de réunions, et pas moins de 800 000 km parcourus pour défendre et faire valoir nos droits.

Merci Gilles !!!

DECRYPTAGE

■ Effectif CDI de la CRCMNE.

- 863 salariés au 31/03/2022.

	Points de vente	Appui réseau *	Services fédéraux	Total
2005	2009	207	712	2928
2020	1284	596	531	2411
2021	1244	584	241	2069
CONVERGENCE CMAF				
	RESEAU	SIEGE	TOTAL	
2022	1601	464	2065	
Écart	2005/2022			-863

* CMNA. Délégations fédérales. ECP. Gestion de patrimoine. Animation com. Marché prof/agri/ OBNL. Activité entreprise. Equipe volante. Caisse solidaire.

REPÈRES

L'AGENDA DU MOIS

Négociation : 14/04
C.S.E : 06/04
C.S.S.C.T. Pas de réunion

SECURITE SOCIALE

Plafond annuel : 41.136 €
Plafond mensuel : 3.428 €

SMIC (01/22 Source : Service Public.fr)

Taux horaire brut : 10.57 €
Taux horaire net : 8.37 €
Mensuel brut : 1.603.12 €
Mensuel net : 1.269.45 €

INFLATION

4.5 % (selon l'INSEE)

ALLOCATIONS (01/04/22)

Revenus nets ≤ 69.933 € / an
Deux enfants : 132.08 €
Revenus nets ≤ 75.760 € / an
Trois enfants : 301.30 €
Revenus nets ≤ 81.587 € / an
Quatre enfants : 470.52 €

RSA (01/04/22)

1 personne seule: 565.34 €
1 couple : 848.01 €
1 couple + 1 enf : 1.017.61 €
1 couple + 2 enf : 1.187.21 €
Enfant suppl.: 226.14 €

Pour adhérer à la CFDT : Tél : 03/20/78/36/82

Messagerie : cfdt-cmne@creditmutuel.fr

Application mobile : disponible sur Play Store et App Store

facebook : CFDT CMNE

BULLETTIN D'ADHESION

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

A retourner :
CMNE - local syndical de la CFDT
4 place Richebé - 59000 LILLE

Date et signature

